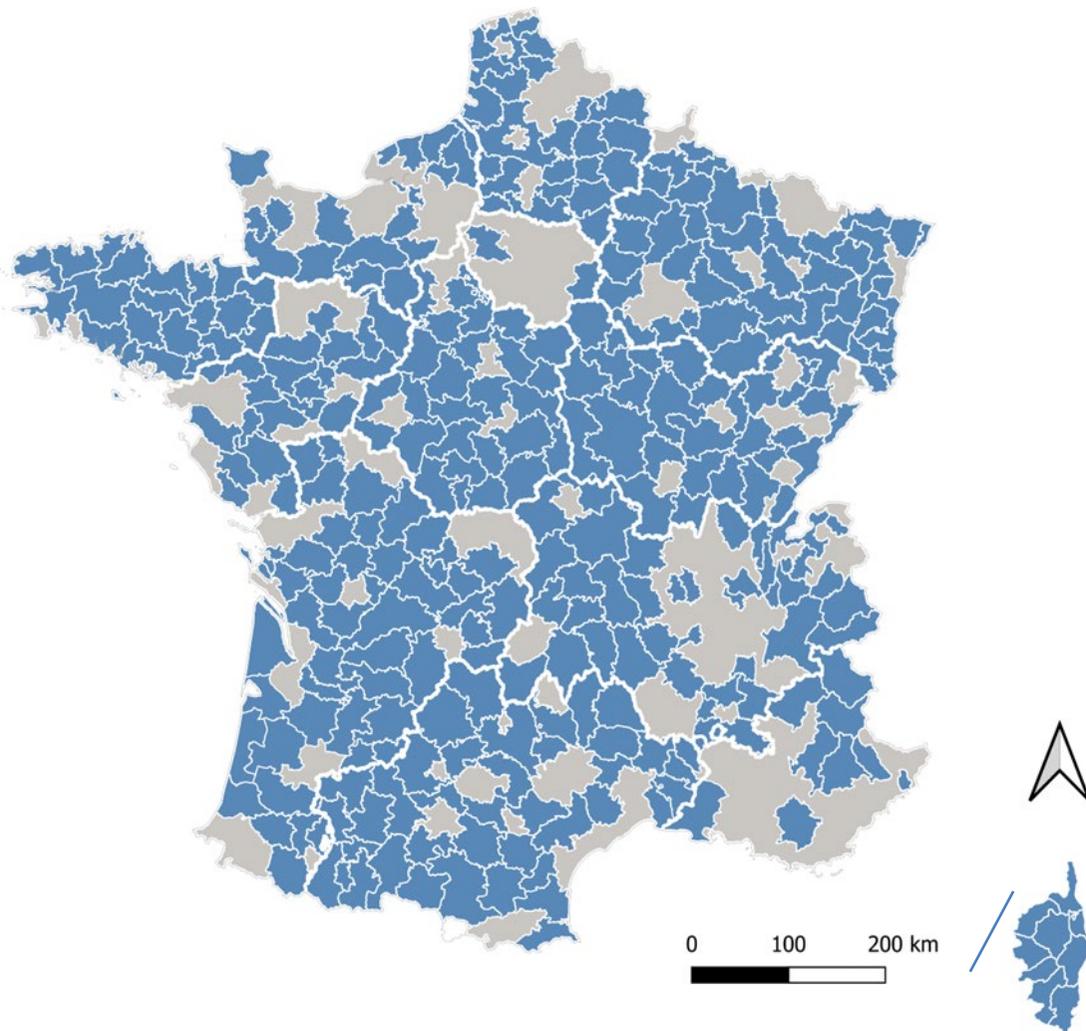


À la date du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le territoire national est structuré par **268 Territoires de projet**<sup>1</sup> (Pays, Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux - PETR). Ils couvrent **62% du territoire hexagonal et concernent 47% de la population française.**



<sup>1</sup> Est dénommé "Territoire de projet", un territoire qui regroupe plusieurs communautés autour d'un [projet de territoire >>](#).

## Des Territoires vécus

### Caractéristiques physiques

Le nombre d'habitants d'un Territoire de projet est stable depuis plusieurs années, avec une **population moyenne de 89.322 habitants** et une **médiane à 77.217 habitants** en 2023. Ces données masquent cependant l'hétérogénéité des situations observées selon la typologie des territoires. En effet, on recense d'importantes disparités selon le "degré de ruralité" de ces derniers. On pourra mentionner l'exemple du PETR Sud Lozère, le moins peuplé avec 12.012 habitants, et le Pays de Rennes, le plus peuplé qui en accueille, quant à lui, 557.761.

D'une **superficie moyenne de 1.433 km<sup>2</sup>**, les Territoires de projet présentent une fois encore des situations variables, avec de vastes écarts d'une région à l'autre, comme l'illustrent le PETR Centre Ouest Aveyron et ses 2.985 km<sup>2</sup> et le PETR Marennes d'Oléron avec ses 358 km<sup>2</sup>.

### Caractéristiques juridiques

Introduits dans la législation par la loi Pasqua de 1995, dite LOADT, puis généralisés avec la LOADDT, dite "Loi Voynet" en 1999, les Pays incarnent une organisation territoriale ambitieuse du développement local, qui fédère et coordonne les actions publiques en cohérence avec les enjeux identifiés dans le projet de territoire. **Ce [projet de territoire >>](#) est stratégique, intégré et partagé.** Son animation repose sur une équipe de développeurs territoriaux, issue de l'[ingénierie publique territoriale de projet >>](#).

Chaque Territoire de projet peut librement se constituer dans la forme juridique la plus pertinente identifiée par les élus. Ainsi, pour porter ses missions, le Territoire peut opter entre différents statuts :

- Syndicat mixte fermé (articles L. 5711-1 et suivants CGCT)
- Syndicat mixte ouvert (articles L. 5721-1 et suivants CGCT)
- Pôle territorial - PETR (articles L. 5741-1 et suivants CGCT)
- Association (régie par la législation du 1er juillet 1901, modifié en 2015)
- Groupement d'intérêt public (loi du 15 Juillet 1982, article 21, modifié en 2011)
- Autres, dont par conventionnement

## Des Territoires autour d'un projet

### Le projet de territoire

Le [projet de territoire >>](#) est le socle sur lequel est adossée la stratégie territoriale. Il **traduit la volonté politique** de travailler de concert, d'intégrer et porter un destin en commun, de coordonner les politiques publiques pour tendre collectivement vers des objectifs définis. Il **se décline ensuite en actions**.

Ce projet est **stratégique**, dans la mesure où il projette à un horizon de 20/30 ans, sur la base d'un diagnostic partagé, les ambitions du Territoire. Il n'est ni la feuille de route d'un mandat, ni un programme d'actions, mais un projet du territoire pour le territoire et en premier lieu des habitants et acteurs locaux (et non d'une structure ou d'un élu). Il est naturellement évolutif.

Ce projet est **intégré**. En effet, il a pour objet de rendre cohérent et d'articuler des outils contractuels et des dispositifs réglementaires, lorsqu'ils sont en accord avec le projet. Il est là pour donner du sens et narrer un récit territorial. Il renforce la cohésion entre les acteurs locaux et permet ensuite d'engager les interactions avec d'autres Territoires de projet (cf. page 6).

Ce projet est **partagé**, car il est approprié par l'ensemble des acteurs locaux, habitants inclus, après une large mobilisation des acteurs socioprofessionnels, associatifs, élus, entrepreneuriaux et consulaires.

### L'ingénierie du développement local et des transitions

**Apport précieux des Territoires de projet, l'ingénierie du développement local et des transitions >>** donne à ceux-ci les outils pour répondre aux défis que rencontrent les territoires.

Elle se caractérise par sa **visée stratégique**, reposant sur la réflexion prospective, et sur une mise en œuvre opérationnelle à travers la mutualisation, la mobilisation de financements partenariaux ou encore à l'accompagnement des communes sans ingénierie. C'est une **ingénierie d'animation et de la coordination** entre les intercommunalités, avec les communes, et d'articulation avec les différentes échelles territoriales. Elle est mobilisée pour répondre aux programmes européens aussi bien qu'aux besoins des élus locaux, en cultivant expertise et maîtrise technique ainsi que proximité et relation de confiance.

**Transversalité, polyvalence, expert du contexte institutionnel et connaisseur de l'écosystème du réseau d'acteurs locaux** en constituent les compétences cardinales. Elles se conjuguent à une **grande capacité d'écoute** et d'**animation du territoire**, à même d'**inclure tous les acteurs** à l'élaboration et la mise en œuvre du projet de territoire.

### Formes juridiques des Territoires de projet

Depuis la loi MAPTAM de 2014, le statut de PETR, forme syndicale spécifique, est adoptée par une majorité de Territoires de projet, tandis que les syndicats mixtes (ouverts principalement) en représentent toujours une part significative. La forme associative est quant à elle de moins en moins plébiscitée.

Formes juridique	2018	2019	2020	2021	2022	2023
PETR	43%	48%	50%	51%	53%	54%
Syndicat mixte	31%	31%	31%	32%	31%	30%
Association	16%	10%	10%	9%	9%	9%
GIP	2%	2%	1%	1%	1%	1%
Autre/informel	8%	9%	8%	7%	6%	6%

### Financement des Territoires de projet

Les budgets des Territoires de projet sont disparates et varient en fonction des missions portées, des dispositifs pilotés et du nombre d'agents mobilisés.

Le **budget de fonctionnement varie de 140.300€ à 2.538.000€, la moyenne s'établissant à 789.500€**. Le personnel représente le poste de dépenses le plus important, mobilisant en moyenne 55% du budget, puis suivent le loyer et les dépenses liées à l'informatique.

Le **budget moyen d'investissement se situe, quant à lui, à 225.700€, bien qu'il puisse être nul comme s'élever à 4.378.000€**. Les études en représentent la part substantielle.

Concernant la **cotisation des membres**, elle représente la principale source de financement. Elle s'élève en moyenne à **3,85 € par an et par habitant** (en légère hausse de 40 centimes par rapport à 2022). Viennent ensuite les conventions (COT, CLS...) et les programmes (dont LEADER).

### Focus élus

En moyenne, le bureau se compose de 14 élus, dont une large majorité est masculine (75%, donc féminine à 25%). Bien que d'importants efforts soient encore à réaliser pour atteindre la parité, les Territoires de projet représentent davantage les femmes que leur part à la tête des exécutifs locaux (19,8% de femmes élues maires en 2020). Ce sont les communes rurales, *a fortiori* celles de moins de 1.000 habitants, qui élisent le plus de femmes (72% des élus), ce qui expliquerait leur présence plus importante dans les Pays.

#### Composition moyenne du bureau

**14 membres**  
**75% d'hommes**

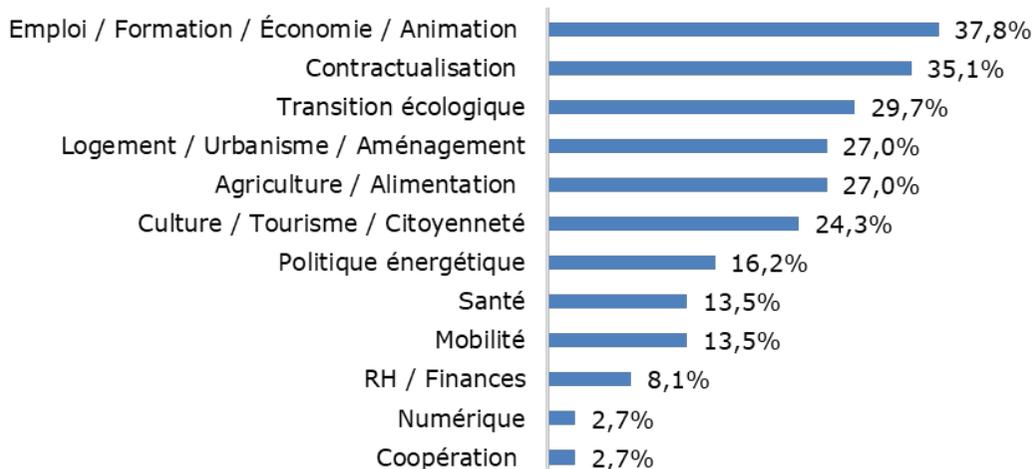
**Agriculteurs exploitants : 12%**  
**Artisans : 1%**  
**Cadres et professions intellectuelles supérieures : 31%**  
**Chefs d'entreprise : 7%**  
**Commerçants : 1%**  
**Employés : 3%**  
**Ouvriers : 0%**  
**Professions intermédiaires : 10%**  
**Retraités : 35%**

#### Profil de la présidence



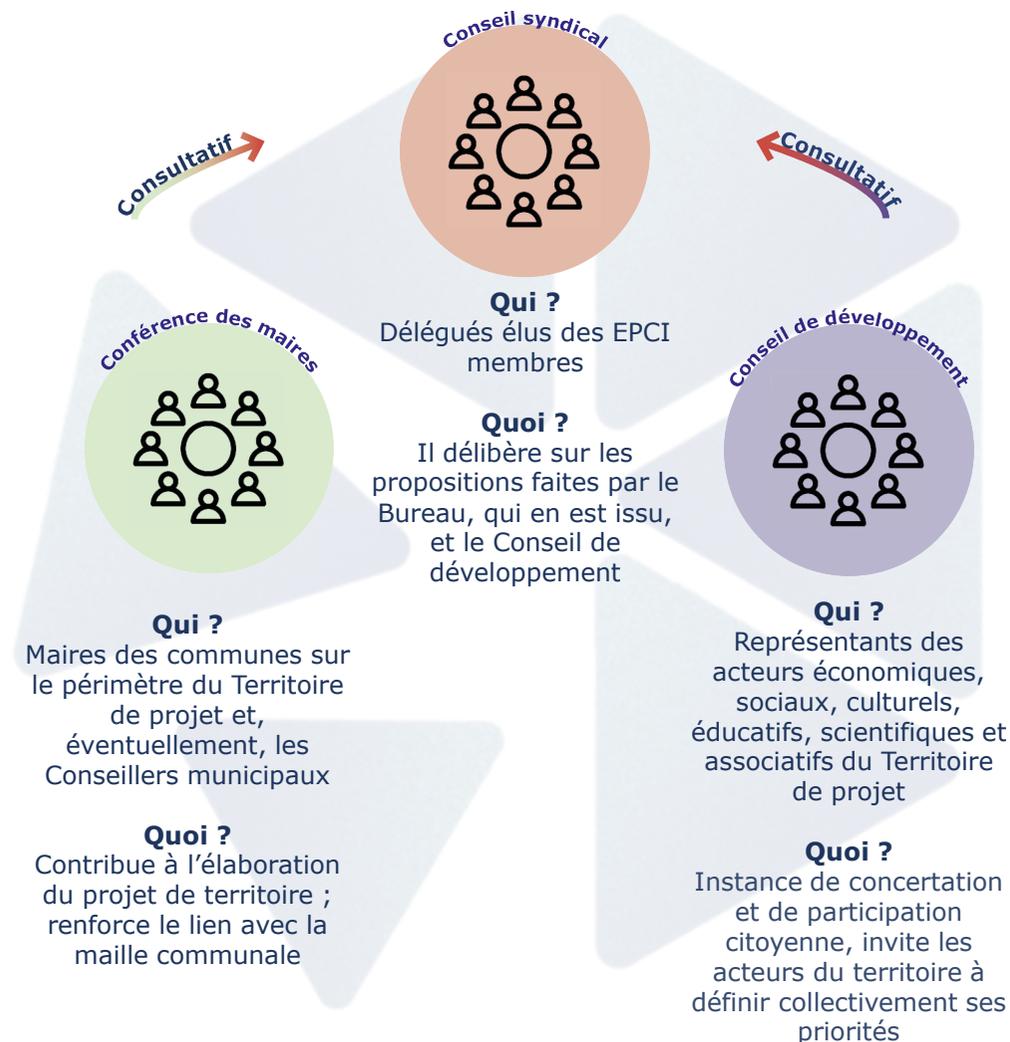
**Homme**  
**Âge moyen 62 ans**  
**CPS+**

#### Délégations des Vice-présidents



## Instances des territoires

Les Territoires comptent trois instances, l'une décisionnelle, le conseil syndical, et deux consultatives, la conférence des maires et le conseil de développement.



### Conférence des maires

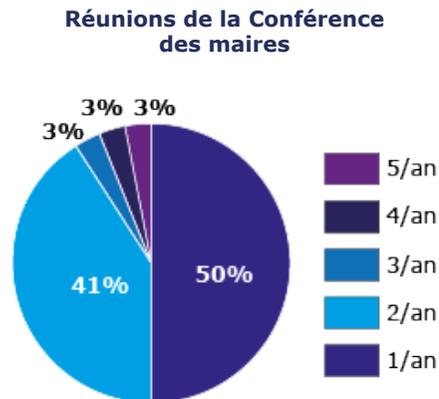
La Conférence des maires est **un espace privilégié pour renforcer les liens tissés avec la maille communale**. Elle conjugue plusieurs objectifs : **une information aux élus** sur les missions du territoire, le **suivi des actions** en cours, **les perspectives** du Territoire sur les grands enjeux à investir.

Les réunions de l'instance représentent **un temps convivial** pour impliquer les élus dans la stratégie du territoire, les programmes et dispositifs portés et les actions menées. De plus, il ne s'agit pas uniquement d'un échange des élus avec l'équipe technique, mais surtout entre élus, qui, via cet espace, partagent collectivement **enjeux, stratégie et visions**.

La Conférence des maires est appréhendée comme l'espace opportun pour mieux percevoir l'écosystème territorial en y conviant d'autres acteurs locaux.

Les parlementaires sont également invités à participer, pour échanger sur les sujets nationaux, et s'imprégner des questions qui se posent au local.

Ponctuellement, des élus ou techniciens d'autres territoires ou des porteurs de projets privés y participent, dans le but de partager leur expérience.



#### Une instance aux fonctions multiples



**Centrale dans le dispositif d'animation**, la Conférence des maires remplit de nombreuses fonctions : information des maires et des partenaires, co-construction d'une vision stratégique, remontée du terrain.

Les Territoires la mobilisent plus que le cadre prédéfini pour **impulser et infuser la dynamique du développement local**, tout en y renforçant les liens entre acteurs locaux et alimenter les réflexions avec l'intervention d'experts et d'initiatives extérieures.

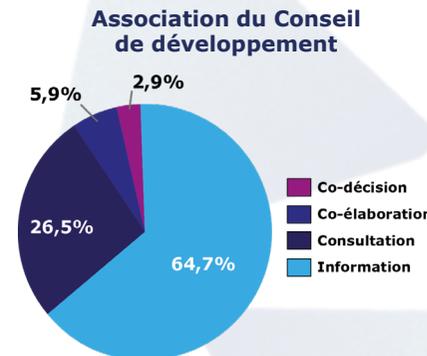
### Conseil de développement

**Instance de la participation locale**, le Conseil de développement est un espace de rencontre et de coopération entre acteurs locaux, aussi appelés forces vives du territoire (milieux socio-économiques, consulaires, associatifs, habitants...).

**Ses principales missions** se structurent autour de :

- La contribution à l'élaboration, le suivi, l'évaluation et la révision du projet de territoire
- L'émission d'avis sur les documents de prospective et de planification
- La conception et l'évaluation des politiques locales

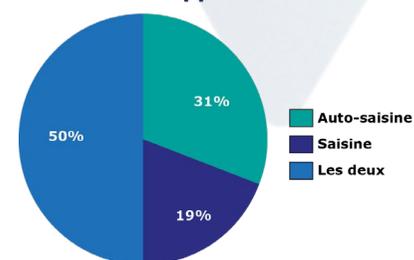
La structuration du Conseil de développement est le plus souvent informelle et se compose en moyenne de 72 membres. La présence des femmes y est en progression (d'une médiane de 26% en 2012 à 39% en 2023). Les 30-59 et les plus de 60 ans sont majoritairement représentés, les jeunes adultes étant peu présents et les mineurs absents.



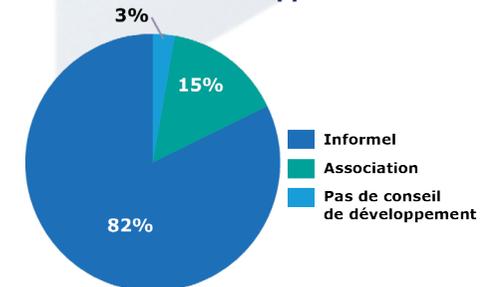
Le Conseil de développement est un espace plébiscité et répondant au besoin direct d'une gouvernance territoriale renouvelée. Il gagne ainsi à être mobilisé comme outil de connaissance, d'information, mais aussi de construction du territoire et de son projet.

Sa contribution à l'identification des besoins et à l'élaboration de solutions est au cœur de la réponse aux enjeux du territoire, notamment en matière de climat-environnement.

#### Mobilisation du Conseil de développement



#### Statut du Conseil de développement



### Des Territoires de missions

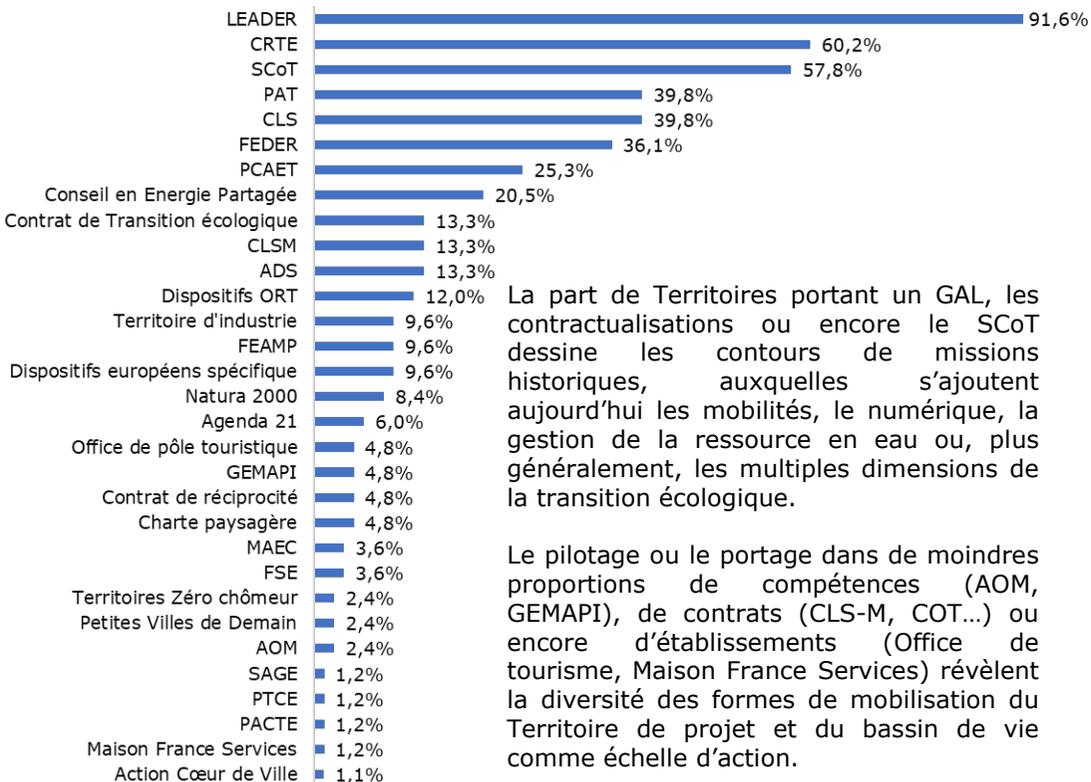
#### Expertise, polyvalence et mutualisation

Investis de nombreuses missions par leurs EPCI, les Territoires de projet interviennent comme porteurs, animateurs et partie prenante sur une large gamme thématique et d'outils. Les dynamiques et volontés locales président au choix de porter l'une d'elles à l'échelle du Territoire de projet.

Ces missions s'inscrivent dans cinq catégories principales : **l'animation et l'attractivité économique, la transition écologique, les services à la population, le cadre de vie et le pilotage des contractualisations.**

#### Dispositifs portés et pilotés par les Territoires de projet

Chiffres issus de diverses enquêtes menées entre 2022 et 2023



La part de Territoires portant un GAL, les contractualisations ou encore le SCoT dessine les contours de missions historiques, auxquelles s'ajoutent aujourd'hui les mobilités, le numérique, la gestion de la ressource en eau ou, plus généralement, les multiples dimensions de la transition écologique.

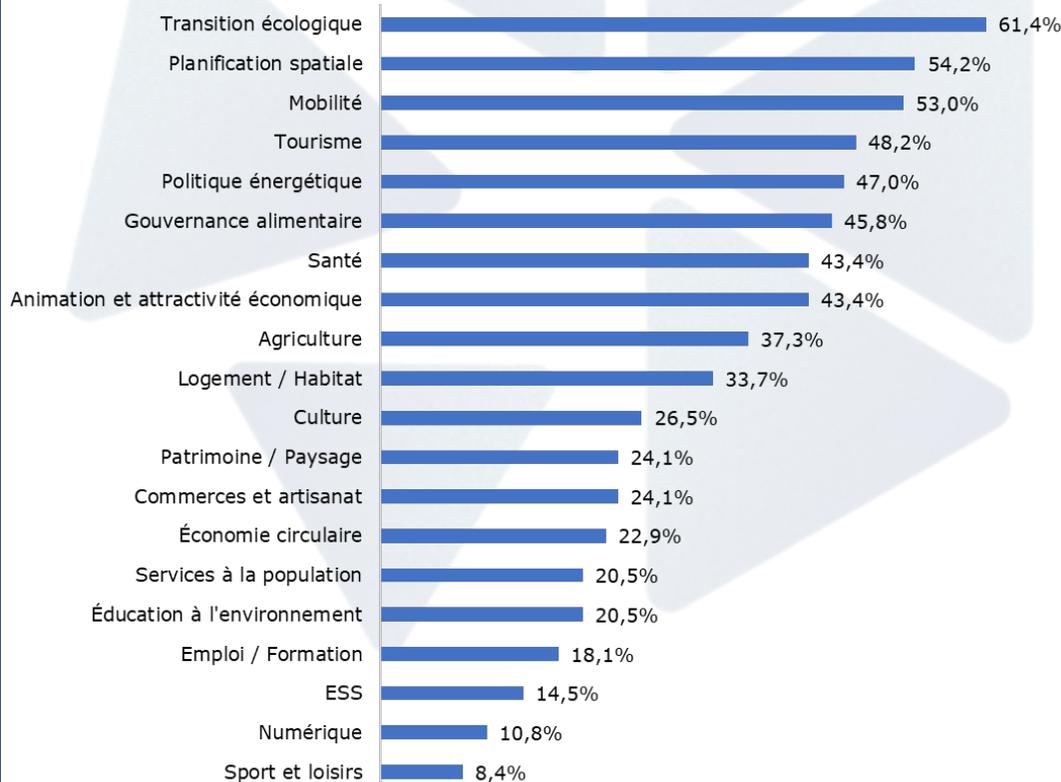
Le pilotage ou le portage dans de moindres proportions de compétences (AOM, GEMAPI), de contrats (CLS-M, COT...) ou encore d'établissements (Office de tourisme, Maison France Services) révèle la diversité des formes de mobilisation du Territoire de projet et du bassin de vie comme échelle d'action.

#### Thématiques investies par les Territoires

Les Territoires de projet sont fortement engagés dans les transitions écologique, économique, agricole, numérique et sociale. Ils témoignent d'une volonté de mettre ces préoccupations au cœur du projet de territoire, de manière transversale et concertée.

Les actions qu'ils mènent se partagent entre **dispositifs techniques**, comme la rénovation de l'habitat ou l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, **actions de sensibilisation** des acteurs du territoire, **élaboration, animation et mise en œuvre de programmes** à l'échelle du bassin de vie. Les Territoires de projet agissent ainsi à toutes les échelles pour mener à bien les transitions de façon adaptée aux spécificités de leur territoire, en lien étroit avec leurs EPCI.

#### Thématiques des actions portées

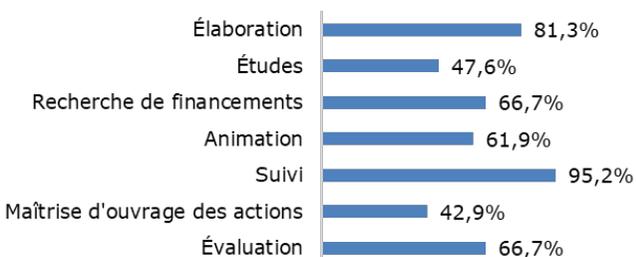


### Plan climat air énergie territorial (PCAET)

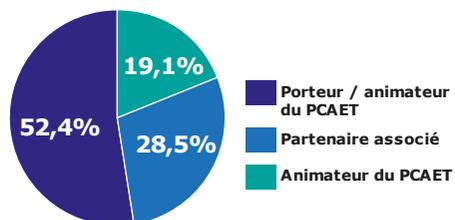
Depuis 2015, le PCAET est l'un des principaux outils de territorialisation des objectifs climat/air/énergie. Obligatoire pour les EPCI de plus de 20.000 habitants, il peut être adopté volontairement par ceux qui n'atteignent pas ce seuil. Il existe donc des PCAET dits "obligés", et des PCAET "volontaires". Les Territoires de projet portent ainsi des PCAET volontaires pour le compte de leurs EPCI obligés.

Les Territoires de projet sont largement mobilisés sur cet outil. Lorsque l'ensemble de leurs EPCI membres sont engagés dans un PCAET, **61,9%** ont décidé de le mutualiser à l'échelle Pays. Dans les autres cas, le Territoire de projet peut néanmoins être animateur de la démarche portée par l'un de ses membres.

#### Missions du Territoire de projet



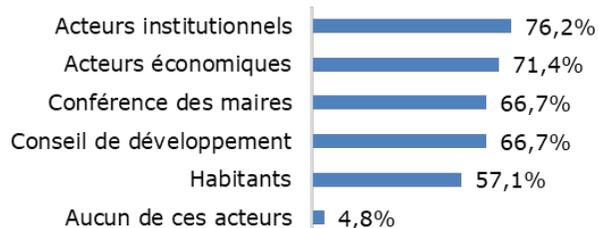
#### Rôle du Territoire de projet



Quel que soit le portage, les Territoires sont largement impliqués à chaque étape du PCAET, de l'élaboration à l'évaluation.

**Leur expertise** est notamment mobilisée pour les phases de diagnostic, l'animation du collectif regroupé autour du dispositif et la recherche des financements.

#### Acteurs de la concertation



La démarche PCAET se fonde sur **une coopération large entre acteurs du territoire**, à même de définir des objectifs et un programme d'action ambitieux.

Dans cette perspective, les instances consultatives des Territoires de projet s'inscrivent parfaitement dans la visée de co-construction du Plan, ouverte aux institutionnels et à la société civile.

## Des Territoires de coopérations

### Une démarche infraterritoriale

La coopération infraterritoriale épouse en tout point la démarche Pays. C'en est un élément constitutif autant qu'un axe d'action. Elle ne se décrète pas et requiert d'identifier les enjeux de chaque coopérant et leurs besoins respectifs pour y répondre, mais aussi les objectifs partagés sur l'ensemble du bassin de vie et dans le champ d'action considéré. C'est un effort à la fois politique et technique.

Cette coopération prend des formes diverses et s'inscrit dans le cadre de dynamiques structurelles et de programmes spécifiques – transfert de la compétence AOM, élaboration d'un CLS, accompagnement d'action dans le cadre de LEADER... Les coopérations infraterritoriales concernent aussi bien les collectivités, que les multiples acteurs du territoire.

### Contrats de réciprocité

Emblématique de la démarche coopérative des Territoires de projet, les coopérations urbain/rural sont indispensables. Engagé avec une métropole, le contrat de réciprocité a pour objet de déployer entre les deux périmètres des actions sur des enjeux d'intérêt commun (mobilité, développement économique et touristique, services à la population, la transition écologique, etc.).

### Neuf contrats lient aujourd'hui Territoires de projet et métropoles

